

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 DECEMBRE 2019

ÉTAIENT PRÉSENTS : Le Maire : M. Joël BRESSON. Les Adjointes : M. Gilles HURAUX, Mme Annette PRADA. Mme Laëtitia MARTIN, Les membres : Mme Chantal CHAMPAGNE, M. Simon FANEL, M. Arnaud FRANCOIS, M. Éric GERARD, M. Mickaël GERARD, M. Richard HERBELOT, M. Bernard MARTIN, M. Claude MARLANGEON, Mme Josiane PFLIEGER.

ABSENTES EXCUSÉES : Mme Valérie AUBRY, Mme Bénédicte MAIO.

SECRETAIRE DE SÉANCE : M. Gilles HURAUX.

1°) **LOCATION LOGEMENT DU 1^{ER} ETAGE DE LA RUE DES ECOLES :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le logement situé au 1^{er} étage de la Rue des Ecoles est loué à compter du 1^{er} Janvier 2020.

2°) **MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ DES VOSGES :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le siège du Syndicat d'Électricité sera situé au 28 Rue de la Clé d'Or à EPINAL à compter du 3 Mars 2020 en lieu et place du 59 Rue Jean Jaurès.

Les statuts du Syndicat doivent donc être modifiés en ce sens.

Les communes adhérentes doivent se prononcer sur cette modification

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Électricité des Vosges.

3°) **CONTRATS D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire expose aux membres du Conseil l'opportunité pour la commune de souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance garantissant les frais laissés à charge de la commune en matière de protections sociales (absences pour raison de santé), l'opportunité pour la commune de confier au Centre de Gestion des Vosges le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence des sociétés d'assurance, la possibilité pour la commune que le Centre de Gestion souscrive un tel contrat pour son compte en mutualisant les risques.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de mandater le Centre de Gestion des Vosges pour :

- lancer une procédure de marché public en vue de souscrire des conventions d'assurance avec une entreprise d'assurance qui devra couvrir les agents affiliés et non affiliés à la CNRACL pour tout ou partie des risques suivants :
 - o décès, accident de service, maladie de service, longue maladie, etc...

Cette phase de mandatement n'engage en rien la commune. A la suite de la présentation des résultats du marché (prévue au Printemps 2020), le choix définitif d'adhésion au groupement se fera par une seconde délibération.

4°) **DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT DE LA GRAND'RUE :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente aux élus le projet d'aménagement de la Grand'Rue. Cet aménagement permettra de prendre en compte la circulation des personnes à mobilité réduite et la circulation des cyclistes. Par la même occasion, il permettra également de remplacer les enrobés endommagés par l'enfouissement des réseaux secs et d'améliorer l'éclairage lumineux tout en diminuant la consommation d'électricité.

Le Conseil Municipal valide ces travaux et sollicite l'aide de l'Etat au titre des subventions DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et l'aide du Conseil Départemental des Vosges au titre des travaux d'aménagement de voirie communale.

5°) DÉSFFECTATION – DÉCLASSEMENT AVANT ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MME CÉLINE CHANNAUX :

Délibération : oui
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal valide la désaffectation et le déclassement de 13 ca de terrain issu de la parcelle cadastrée Section A N° 941.

6°) ÉCHANGE DE TERRAIN ENTRE LA COMMUNE ET MADAME CÉLINE CHANNAUX :

Délibération : oui
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Dans le cadre des futurs travaux d'extension et de rénovation de la salle des sports, il y a nécessité de régulariser une erreur cadastrale entre les terrains communaux situés aux alentours de la salle des sports et la propriété de Madame Céline CHANNAUX (anciennement propriété BIGAUT). La partie à acquérir par Madame CHANNAUX auprès de la Commune est de 38 ca. Celle de la Commune auprès de Madame CHANNAUX de 44 ca.

Monsieur le Maire propose de compenser l'écart de 6 ca au profit de la commune, mais aux dépens de Madame CHANNAUX en prenant en charge les frais de géomètre et de notaire.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable.

7°) DEMANDE DE SUBVENTION DETR POUR LES TRAVAUX D'EXTENSION ET DE RÉNOVATION DE LA SALLE DES SPORT :

Délibération : oui
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur le Maire présente l'avant-projet définitif des travaux d'extension de la salle des sports réalisé par le Cabinet BOUILLON BOUTHIER.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide la réalisation de ces travaux, sollicite l'Etat dans le cadre d'une subvention DETR, du Conseil Départemental des Vosges et de la Région.

8°) ETAT D'ASSIETTE DES COUPES ET DESTINATION DES PRODUITS DE L'EXERCICE 2020 :

Délibération : oui
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Le Conseil Municipal demande le report d'exploitation de la parcelle 7.

Les produits des coupes de la parcelle 9 (grumes façonnées) seront vendues au cours de la campagne 2020/2021. Les houppiers seront vendus à un professionnel.

Les produits des coupes de la parcelle 12 seront également vendus au cours de la campagne 2020/2021. Les autres produits (houppiers et petits bois) seront partagés entre les affouagistes. Délai d'exploitation fixé au 15/09/2020. Prix du stère : 4.50 €.

9°) DEMANDE DE SUBVENTION DE L'AMICALE DU MOTO-CROSS :

Délibération : oui
Pour : 12 Contre : 1 Abstention : 0

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil du courrier de Monsieur le Président de l'Amicale du Moto-Cross de GIRONCOURT-SUR-VRAINE sollicitant une subvention exceptionnelle devant servir au financement de travaux. L'objectif de l'Amicale étant de rénover le terrain qui n'est plus homologué et d'y développer une école de conduite avec des moniteurs formés et qualifiés. Le montant total de ces travaux s'élève en totalité à 3 585.89 € TTC.

Le Conseil Municipal décide d'accorder, à titre exceptionnelle, à 12 voix POUR et 1 CONTRE, une subvention de 3 586 €.

10°) **DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET COMMUNE :**

Délibération : oui

Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2128-194 : AMENAGEMENT ETANG DE LA LOCHERE	16 394.24 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-156 : Travaux Ateliers Municipaux	0.80 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2158-158 : Salle socio-culturelle	0.94 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	16 395.98 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-132 : travaux de voirie	228 717.15 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-147 : travaux Salle des Sports	0.00 €	145 113.13 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-197 : AMENAGEMENT PLACE DE LA MAIRIE	0.00 €	100 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	228 717.15 €	245 113.13 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	245 113.13 €	245 113.13 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Séance levée à 23 H 00.

Fait le 10/12/2019.